

59 rue de la Faisanderie
75116 Paris

Lettre aux porteurs de parts du FCP Intervalor

Part C - FR0010564229

Part D - FR0007499470

Part I - FR001400GS71

Paris, le 08 décembre 2023,

Objet : Modifications applicables à Intervalor à compter du 31 janvier 2024

Chère Madame, Cher Monsieur,

Vous êtes porteur de parts du fonds Intervalor et nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Quels changements vont intervenir sur votre fonds Intervalor ?

Conservateur Gestion Valor a étoffé son équipe de gestion et souhaite adapter sa gestion à l'environnement financier, macroéconomique actuel et aux attentes des clients.

La société de gestion a décidé de faire plusieurs modifications tant sur les actifs éligibles, la latitude de gestion que sur la transparence de la gestion et son fonctionnement.

1^{ère} modification :

Nous souhaitons homogénéiser et rendre la gamme plus lisible ainsi nous avons décidé de modifier la dénomination des fonds qui ne seraient pas assez intelligibles. Intervalor se nommera ainsi Conservateur Actions Monde. Cette modification sera applicable **à compter du 2 avril 2024**.

2^{ème} modification :

Afin d'avoir une latitude de gestion plus grande, nous augmentons la fourchette d'exposition aux actions via le recours aux dérivés : le fonds pourra ainsi être exposé entre 60 et 120% au risque actions par ses investissements en titres vifs, complétés par de l'exposition hors bilan. L'exposition actuelle est comprise entre 75 et 100%.

3^{ème} modification :

Nous souhaitons clarifier l'objectif de gestion et nous supprimons la notion d'indice de référence au profit d'indice de comparaison. Comme mentionné dans l'objectif de gestion, Intervalor est un fonds de gestion active dont la performance n'est pas liée à celle de l'indicateur, qui ne constitue qu'un simple indicateur de comparaison a posteriori.

4^{ème} modification :

Afin de clarifier notre exposition géographique, nous précisons que le fonds Intervalor pourra investir dans les pays de l'Union Européenne ou de l'OCDE.

5^{ème} modification :

Afin d'être plus dynamiques et diversifiés nous souhaitons augmenter nos capacités d'investissement sur les pays émergents (hors Union Européenne et hors OCDE) de 10% à 50%.

6^{ème} modification :

Nous modifions l'indice de comparaison, MSCI World Index USD converti en Euro, calculé dividendes nets réinvestis au profit d'un autre fournisseur de données vers le Stoxx Global 1800 USD converti en Euro, calculé dividendes nets réinvestis. Ces deux indices portent sur un univers international. L'indice actuel comporte plus de 1 500 valeurs alors que le futur indice en comporte 1 800.

7^{ème} modification :

Nous avons souhaité donner plus de flexibilité et de valeur ajoutée à la gestion du fonds Intervalor afin d'être plus en adéquation avec l'environnement actuel ainsi nous souhaitons ajouter une commission de surperformance : 20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà d'une performance positive par rapport à son indicateur de comparaison (Stoxx Global 1800 USD converti en Euro, calculé dividendes nets réinvestis) suivant la méthode indiquée.

8^{ème} modification :

Nous souhaitons plus de transparence sur la tarification des intermédiaires de marché. Par conséquent, nous contractualisons des conventions de commission de courtage partagée qui permettront de dissocier avec clarté les frais associés aux services d'exécution de ceux associés à l'analyse.

9^{ème} modification :

Afin d'être plus en adéquation avec notre stratégie d'investissement et notre nouvel indice de comparaison, nous avons modifié l'univers d'analyse ESG : 100% du Stoxx Global 1800 en remplacement de l'univers d'analyse actuel : 90% du MSCI World et 10% de l'indice Bloomberg Global Aggregate.

Quand cette opération interviendra-t-elle ?

Ces évolutions, qui ne sont pas soumises à l'agrément de l'Autorité des marchés financiers, entreront en vigueur le 31 janvier 2024 excepté le changement de dénomination qui entrera en vigueur le 2 avril 2024.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos parts jusqu'au 30 janvier 2024.

Quel est l'impact de cette modification sur le profil de rendement/risque de vos investissements ?

- Modification du profil rendement/Risque : Oui
- Augmentation du profil de risque : Oui
- Augmentation potentielle des frais : Oui
- Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Significatif



Quel est l'impact de ces opérations sur votre fiscalité ?

La fiscalité applicable aux fonds est inchangée. Toute sortie est soumise au régime des plus-values de cessions de valeurs mobilières.

Quelles sont les principales différences entre le ou les fonds dont vous détenez des parts actuellement et le ou les futurs fonds ?

Voici le détail des modifications apportées à votre investissement :

	Avant	Après
Information pratique		
Dénomination	Intervalor	Conservateur Actions Monde
Régime juridique et politique d'investissement		
Objectif de gestion	L'objectif de ce FCP est d'investir sur les grands marchés d'actions internationaux, tout en recherchant, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure ou égale à l'indice MSCI World calculé dividendes nets réinvestis.	L'objectif de ce FCP est d'investir sur les grands marchés d'actions internationaux, tout en recherchant, sur la durée de placement recommandée, une performance supérieure ou égale à l'indice Stoxx Global 1800 calculé dividendes nets réinvestis.
Stratégie d'investissement	La note du FCP doit être supérieure à la note de l'univers d'analyse ESG (basé sur les valeurs de 90% du MSCI World et 10% de l'indice Bloomberg Global Aggregate).	La note du FCP doit être supérieure à la note de l'univers d'analyse ESG (basé sur les valeurs du Stoxx Global 1800).
Conventions de commission de courtage partagée	Néant	Conservateur Gestion Valor a retenu une méthode de choix des intermédiaires qui fournissent des Services d'Aide à la Décision d'Investissement réalisé sur la base de plusieurs critères définis dans sa Politique SADIE.

		La Société de Gestion a également mis en place des comptes de frais de recherche fondés sur des contrats de Commissions de Courtage Partagées (« CCP ») ou Commission Sharing Agreement, (« CSA ») auprès de plusieurs prestataires de Service d'Investissement (« PSI »), dans lesquels des montants de frais de recherche sont prélevés à l'occasion de l'exécution de transactions par les dits Prestataire de Service d'Investissement fournissant des services d'exécution.	
Modification du profil rendement/risque			
Niveau de Risque/rendement sur une échelle de 1 à 7	4/7	5/7	
Evolution de l'exposition aux différentes catégories de risques	<u>Liste avec les fourchettes d'exposition</u> Risque actions [75% ;100%] Risque lié à l'investissement sur les pays émergents [0% ;10%]	<u>Liste avec les fourchettes d'exposition</u> Risque actions [60% ;120%] Risque lié à l'investissement sur les pays émergents [0% ;50%]	<u>Contribution au profil de risque par rapport à la situation précédente :</u> + +
Frais			
Commission de surperformance	Non	20% TTC de la performance annuelle du FCP au-delà d'une performance positive par rapport à son indicateur de comparaison (100% du Stoxx Global 1800, dividendes nets réinvestis) suivant la méthode indiquée.	

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous rappelons la nécessité et l'importance de prendre connaissance du document clé pour l'investisseur (DIC).

Votre interlocuteur habituel se tient à votre disposition pour vous apporter toute information complémentaire dont vous auriez besoin.

Les DIC et prospectus sont disponibles sur le site internet www.conservateur.fr ou auprès des établissements commercialisateurs.

Les DIC-prospectus peuvent également être adressés dans un délai de huit jours ouvrés sur simple demande écrite auprès de :

Conservateur Gestion Valor
59, rue de la Faisanderie
75116 PARIS

Nous vous prions d'agréer, chère Madame, cher Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Mathilde Lacoste
Directeur Général
Conservateur Gestion Valor

